

## SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

### Compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2021

#### **Voirie communale:**

Quatre entreprises avaient répondu à l'appel d'offre dématérialisé déposé par la collectivité.

L'entreprise SA RMCL a proposé la meilleure offre, elle est retenue pour réaliser les travaux de voirie 2021 pour un montant de marché qui s'élève à 76 470 € HT.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre concernant ce programme de travaux voirie proposé par l'ADIT représentent un montant de 2340 € HT

#### **Choix des entreprises pour les travaux de la défense incendie:**

Plusieurs devis ont été sollicités par la commune pour réaliser ces travaux.

L'entreprise Lemonnier de Tauves a été retenue pour la mise en place de trois poches souples et le raccordement sur un étang pour un montant de 67 724 € HT.

L'entreprise SARL Vecchi TP de St Sulpice a été retenue pour la mise en place des deux cuves aciers pour un montant de 9 274,30 € HT.

Le Maire rappelle que les citernes aciers sont commandées à la société FRANCE BONHOMME à Issoire pour un prix de 29 700 € HT.

L'ensemble de ces travaux devraient se réaliser à l'automne 2021.

#### **Motion de soutien communes forestière:**

Le gouvernement propose des augmentations importantes sur la contribution des communes forestières pour soutenir les services de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ pour 2023 puis 10 M€ par an pour 2024 et 2025. Le futur contrat État- ONF prévoit également la suppression de 500 emplois d'agents du terrain.

Les élus valident le fait de déposer une motion en demandant le retrait immédiat de la nouvelle contribution complémentaire proposée et une révision complète du nouveau contrat d'objectifs et de performance État- ONF.

#### **Projet d'espace de découverte au giratoire autoroutier:**

Le conseil municipal doit demander une dérogation à la CDPENAF concernant le projet porté actuellement par Dômes Sancy Artense d'un espace de découverte du territoire et de mise en valeur des produits locaux. Ce site se trouvant sur un secteur dépourvu de construction, la municipalité doit obtenir une dérogation sur le plan d'urbanisme afin de rendre constructible la parcelle concernée.

Les élus valident la délibération argumentée et motivée présentée par le Maire. Ils demandent à Mr le Préfet de présenter cette délibération à la prochaine Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers afin d'obtenir une dérogation pour autoriser la construction de bâtiments dédiés au projet d'espace de découverte et de mise en valeur des produits locaux sur la parcelle communale XL 17 à proximité du giratoire autoroutier.

#### **Éclairage du terrain de rugby:**

Une demande concernant le renouvellement de l'éclairage du terrain de rugby avait été faite auprès du SIEG en 2020. Le conseil décide de valider une des propositions du syndicat qui consiste au remplacement des projecteurs installés sur les mas. Le coût de ces travaux est estimé à environ 15 000€, dont 50% seraient pris en charge par le SIEG.

Une étude plus affinée va être réalisée par le syndicat afin d'obtenir un estimatif plus précis.

#### **Décisions modificatives:**

Des arrêtés de subventions ont été reçus en mairie, il est proposé d'inscrire ces sommes au budget de l'exercice 2021.

- Subvention État DETR : 29 700 € concernant les réserves incendie.

- Subvention Région : 23 969 € pour les travaux du garage communal.

### **Journée de solidarité:**

Les élus valident le projet adressé au centre de gestion pour avis concernant la journée de solidarité.

### **Achat de terrains:**

Le conseil municipal valide la proposition d'achat des parcelles XW 129, AC 134 et 173 à Mme Canelli dans le village de Puy-Lavèze. Une de ces parcelles sera utilisée pour la mise en place de la réserve incendie du village.

Il valide également l'achat par la collectivité de la parcelle XS 58 située à La Vezolle qui permettra de donner l'accès à un chemin sur la RD 61.

### **Questions diverses:**

Mme Marina Faure a pris ses fonctions de secrétaire de mairie à compter du 12 juillet en remplacement de Mme Carole Retaillaud. Nous lui souhaitons une bonne adaptation.

Fête de la Gare de Laqueuille :

Le concours de pétanque se déroulera le samedi 31 juillet après-midi.

Le dimanche 1<sup>er</sup> août, une messe sera célébrée sur place à 11h, elle sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité. Les gestes barrières devront être respectés.

L'armoire ignifuge doit être livrée mardi 13 juillet et sera mise en place avec l'aide de l'agent communal et de quelques élus.

Les travaux d'exploitations des bois cassés suite aux intempéries de cet hiver ont été réalisés sur la section de Feix, ceux-ci ont engendré des ornières dans la forêt. La remise en état n'ayant pas été faite avant le départ des engins, un compromis a été trouvé avec l'agent de l'ONF, la collectivité et l'entreprise. Il est proposé une réduction de 200 € appliquée sur la facture de la société qui a réalisé ces travaux. La remise en état du site sera réalisée par la collectivité.

Un premier chiffrage a été réalisé par les services de l'ADIT du Conseil Départemental concernant les travaux du bourg de la Gare de Laqueuille. Le Maire propose de continuer à travailler sur le dossier pour l'affiner et prendre en compte les problèmes de vitesses.

Valocôme : la mairie a été récemment sollicitée par le nouveau commercial de cette société afin d'obtenir un rendez-vous.

Les calendriers des tournées de collectes des OM et TRI sélectif du SMCTOM de la Haute Dordogne concernant le second semestre 2021 sont disponibles. Ils seront distribués dans les villages par les élus municipaux.